

La Conférence
ministérielle
sur la *francophonie*
canadienne

La francophonie
canadienne :
enjeux, défis et
pistes pour l'avenir

Synthèse des consultations tenues
à travers le pays au printemps
et à l'été 2006

Octobre 2006

*« Quant à moi, je fais toujours en sorte de préparer
la route de ceux qui voudront suivre. » (Samuel de Champlain, 1605)*



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE | MINISTERIAL CONFERENCE
SUR LA FRANCOPHONIE | ON THE CANADIAN
CANADIENNE | FRANCOPHONIE

Notes explicatives

Note (1)

Il s'agit ici d'une synthèse rédigée à partir de comptes rendus de consultations tenues un peu partout au pays auprès des provinces et territoires et de nombreux organismes sectoriels, locaux, provinciaux-territoriaux et nationaux. Cette synthèse présente les principaux dénominateurs communs en tenant compte de la perspective de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC).

Les idées, suggestions et les propos retenus reflètent les principaux points de vue qui ont émergé lors des consultations. Ils n'ont pas nécessairement été exprimés partout ou lors de toutes les consultations.

Cette synthèse ne rend pas compte, on le comprendra, de toutes les nuances et particularités qui y ont été exprimées.

Note (2)

Certains des enjeux identifiés décrivent des problématiques retrouvées davantage dans les sommaires de consultation des gouvernements P-T et des milieux associatifs de l'extérieur du Québec.

Note (3)

Lorsqu'il se réfère à des personnes, le genre masculin est utilisé ici comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

Le Comité ministériel

Nouveau-Brunswick

Percy Mockler

Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport
Ministre responsable du Secrétariat de l'immigration et du rapatriement
Ministre responsable de la Francophonie

Ontario

Madeleine Meilleur

Ministre des Services sociaux et communautaires
Ministre déléguée aux Affaires francophones

Québec

Benoît Pelletier

Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information

Saskatchewan

Harry Van Mulligen

Président du Comité ministériel de la Conférence
Ministre des Relations Gouvernementales

Yukon

Glenn Hart

Ministre de la Voirie et des Travaux publics
Ministre des Services aux collectivités

*« Quant à moi, je fais toujours en sorte de préparer
la route de ceux qui voudront suivre. » (Samuel de Champlain, 1605)*

Abréviations

Alb. :	Alberta
C.-B. :	Colombie-Britannique
CMFC :	Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
F-P-T :	Gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et territoriaux
f-p-t :	fédéral-provincial-territorial
Î.-P.-É. :	Ile-du-Prince-Édouard
Man. :	Manitoba
N.-B. :	Nouveau-Brunswick
N.-É. :	Nouvelle-Écosse
Nt :	Territoire du Nunavut
P-T :	Provinces et territoires ou gouvernements provinciaux et territoriaux
p-t :	provincial-territorial
Ont. :	Ontario
Qc :	Québec
Sask. :	Saskatchewan
T.-N.-L. :	Terre-Neuve-et-Labrador
T. N.-O. :	Territoires du Nord-Ouest
Yn :	Territoire du Yukon

La raison d'être de ces consultations

La décision de la CMFC

« À Regina, le 13 octobre 2005, en réunion provinciale-territoriale, les ministres ont convenu de créer un comité de travail ministériel qui aura la responsabilité, en collaboration avec les gouvernements provinciaux/territoriaux et les représentants nationaux des communautés francophones, de dresser un inventaire des enjeux et défis auxquels fait face la francophonie canadienne, particulièrement quant à ses relations avec le gouvernement du Canada. Ce comité est composé du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan et du Yukon. Il sera chargé d'identifier des pistes de solution avec les ministres fédéraux concernés. »

Le mandat comporte deux principaux volets :

(La perspective des gouvernements)

1. Examiner et documenter les enjeux et défis auxquels les gouvernements P-T font face en matière de francophonie canadienne, afin d'améliorer la collaboration et la synergie avec le gouvernement fédéral et d'identifier des pistes de solutions.

(La perspective des organismes)

2. En partenariat avec les représentants des organismes nationaux, identifier les enjeux et défis des communautés, de même que les stratégies et moyens propices à une meilleure concertation entre les différents niveaux de gouvernements et les organismes permettant la réalisation d'initiatives porteuses en matière de francophonie canadienne.

SOMMAIRE

Mandaté par la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC), le Comité de travail ministériel vient de compléter un exercice de consultation nationale sur les enjeux et défis de la francophonie canadienne. On trouvera résumée ici la synthèse qui en est tirée.

Les objectifs et la démarche

On se rappellera que la CMFC, créée en 1994 par les ministres responsables des Affaires francophones des provinces et territoires sous le nom de Conférence ministérielle sur les Affaires francophones (CMAF), s'est donné un plan stratégique. Celui-ci vise à renforcer la collaboration fédérale-provinciale-territoriale pour accroître et consolider la promotion du français et le renforcement de l'espace francophone au Canada.

En octobre 2005 à Regina (Saskatchewan), les ministres P-T confièrent à un comité de travail le mandat de dresser un inventaire des enjeux et défis auxquels fait face la francophonie canadienne, notamment quant à ses relations avec le gouvernement fédéral, et d'identifier des pistes de solution. Ce mandat vise l'atteinte de deux buts : la CMFC souhaite améliorer la concertation et la synergie entre les partenaires gouvernementaux (F-P-T) et offrir son appui aux représentants communautaires de la francophonie canadienne dans leurs relations avec le gouvernement du Canada.

Pour réaliser son mandat, le Comité de travail, composé de représentants des gouvernements du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan et du Yukon¹, a choisi de procéder par voie de consultation et ce, selon un processus qu'il a lui-même élaboré.

Les grands thèmes de consultation proposés touchaient aux aspects suivants :

- enjeux et défis actuels et à venir de la francophonie canadienne, tant globaux que particuliers;
- éléments de stratégies pouvant aider à répondre aux défis qui se présentent;
- rôle joué par le gouvernement fédéral en matière de francophonie canadienne et dans la mise en place des priorités identifiées;
- genre de collaboration à être établie ou renforcée entre les gouvernements P-T et le gouvernement fédéral en cette matière;
- le type d'appui de la CMFC dans le cadre des interventions et demandes des organismes nationaux auprès du gouvernement du Canada.

Neuf gouvernements provinciaux et un gouvernement territorial ont collaboré activement au processus et fait connaître leurs perspectives et leurs positions par le biais de rapports officiels. C'était, dans la plupart des cas, après avoir consulté les organismes francophones intervenant sur leur territoire respectif.

Dix-huit organismes nationaux ont aussi été consultés le 20 avril 2006 à Ottawa par les membres de ce comité.

1 On peut consulter la liste des membres en annexe.

Au terme de l'exercice, plusieurs groupes consultés ont fait part de leur grande appréciation de cette initiative de la CMFC et de cette consultation, que ce soit en raison de sa portée régionale, provinciale-territoriale et nationale ou encore, de son caractère multisectoriel. On a suggéré qu'un tel processus soit répété de façon régulière ou cyclique.

Les enjeux et les défis communs : les principaux constats

Dans un premier temps, la synthèse aborde les principaux enjeux et défis communs à la francophonie canadienne du point de vue de la population, tels qu'ils ressortent des consultations. Ce sont :

- un avenir démographique précaire et incertain, source d'inquiétude profonde, quoique ressentie inégalement selon les communautés;
- une perception d'identité et un sentiment d'appartenance de plus en plus fragilisés, l'érosion linguistique;
- la nécessité « d'aménager » des espaces, milieux et cadres de vie francophones « de la naissance à la mort » au bénéfice du développement global en français de l'individu, et ce, en regard de secteurs porteurs d'identité, en parallèle avec ceux identifiés dans le Plan fédéral d'action pour les langues officielles (2003-2008). Les secteurs sur lesquels on s'est exprimé sont : la culture et les communications (dont on regrette l'absence dans le Plan); la petite enfance et l'éducation, la santé, l'immigration, la justice et le développement économique;
- la recherche des meilleures avenues pour concrétiser un discours empreint de modernité.

Dans un second temps, la synthèse examine les enjeux et défis qui portent davantage sur les acteurs, leaders et intervenants de la francophonie canadienne que sur la population. On note :

- le besoin, sur le terrain, de « renforcer la capacité » du milieu associatif et institutionnel, compte tenu des problématiques importantes rencontrées au niveau des ressources humaines, qu'elles soient bénévoles ou rémunérées;
- la prise en compte souhaitée de nouveaux acteurs : les municipalités, dont on note l'absence dans le plan d'action fédéral;
- la nécessité pour le gouvernement fédéral, que l'on souhaite toujours voir exercer un leadership dynamique et inspirant, de raffiner et mieux cibler ses interventions et le financement octroyé, soit en son sein (action interministérielle via Patrimoine canadien), soit en rapport avec les gouvernements P-T (articles 41, 42 et 43 de la Loi sur les langues officielles, un éventuel second Plan d'action pour les langues officielles), soit en rapport avec les communautés (ententes);
- la nécessité pour le gouvernement fédéral de reconnaître sa relation particulière avec le Nord francophone et avec les gouvernements territoriaux en ce qui a trait aux deux langues officielles. Ceci fait référence au respect de ses engagements dans le cadre de la prestation des services en français;
- une forte attente à l'effet que le gouvernement fédéral, dans l'administration de ses programmes et ententes, élimine certains irritants et adoptent une approche de gestion flexible, soucieuse du respect des particularités de chacune des communautés et provinces ainsi que de chacun des territoires;

- l'obligation de responsabilisation des gouvernements P-T en regard de la francophonie canadienne; on souhaite qu'ils deviennent des joueurs à part entière dans leurs champs de compétence; ceci inclut, à des degrés divers, une prestation accrue de services en français. On croit que la mise sur pied de structures, d'ententes ou de partenariats tripartites f/p-t/communautés favoriserait cette responsabilisation;
- les ententes bilatérales et multilatérales à multiplier, notamment avec le Québec qui le souhaite aussi;
- la mise en place de pratiques efficaces de gestion et d'imputabilité de façon à optimiser les résultats des diverses actions entreprises;
- la pertinence d'établir de nouvelles alliances, par exemple avec les francophiles, avec le segment « immersion française ».

L'avenir de la francophonie canadienne : des pistes de solution?

Les consultations témoignent de la vitalité des organismes dans la recherche de perspectives nouvelles et de solutions face à ces enjeux et défis. Les principales avenues évoquées sont les suivantes :

- l'articulation d'une vision mobilisatrice qui rallie l'ensemble de la francophonie canadienne, enrichie d'orientations stratégiques qui donnent prise sur l'avenir;
- la réalisation en partenariat de projets de recherche-action aidant à mieux cerner les priorités et à mesurer l'impact des actions entreprises, tout en approfondissant l'identité évolutive de la francophonie canadienne;
- la réalisation de puissantes actions de communication et de rayonnement de la francophonie canadienne lors d'événements significatifs à hautes retombées médiatiques valorisant la francophonie au pays et à l'étranger, de maintenant à 2010;
- l'établissement d'un dialogue constructif CMFC/P-T/fédéral/organismes nationaux-communautés;
- l'exercice par la CMFC et d'autres acteurs d'une influence « en temps réel », notamment à l'égard du gouvernement fédéral, par ex. en rapport avec un éventuel second Plan d'action pour les langues officielles;
- la réalisation de projets d'envergure bien ciblés, porteurs de solutions concrètes en rapport avec l'avenir dans les secteurs suivants : la jeunesse et l'immigration, deux secteurs stratégiques pour l'avenir; le développement économique et des affaires, les communications et les nouvelles technologies (contenus).

Toutes les pistes de solution envisagées ne seront efficaces que dans la mesure où elles miseront sur des synergies nouvelles et sur des collaborations fructueuses ciblant le court et le moyen termes.

La CMFC : rôles souhaités

Les consultations révèlent l'existence d'un consensus quant aux rôles, souhaités ou perçus, attribués à la CMFC : celle-ci devrait véhiculer d'une voix forte les préoccupations des communautés au niveau fédéral.

De plus, on considère qu'elle pourrait jouer de diverses façons les rôles suivants, lesquels sont complémentaires :

- *le rôle d'expert et d'intermédiaire crédible au plan canadien (un « vrai levier »);*
- *le rôle de leader de la francophonie, et ce, aussi sur le plan politique.*

Elle devrait bénéficier des ressources adéquates correspondantes.

Grâce à son action, on espère que la francophonie canadienne puisse s'inscrire à l'agenda de nouveaux forums, celui du Conseil de la fédération par exemple.

La contribution de la CMFC à l'avenir de la francophonie canadienne : les interventions privilégiées

La fin de cette phase de consultation et d'identification des enjeux et défis, la dynamique créée par ces mêmes consultations de même que les perspectives nouvelles exprimées pourraient s'avérer un point tournant pour la CMFC. Veut-elle marquer son passage à un rôle plus actif, devenir un interlocuteur encore plus influent sur les enjeux qui président aux destinées de la francophonie canadienne?

En s'appuyant sur les rôles souhaités pour la CMFC, sur son plan stratégique et sur les principaux enjeux et défis identifiés, la Conférence pourrait privilégier comme priorités les trois axes suivants :

- *Contribuer à l'articulation d'un énoncé de vision mobilisateur et d'orientations qui rallient l'ensemble de la francophonie canadienne.*
- *Promouvoir activement la francophonie canadienne et communiquer sa pertinence au présent et au futur, lors d'événements à hautes retombées médiatiques.*
- *Envisager l'exercice d'un leadership au chapitre de la jeunesse et de l'immigration, se traduisant par des projets d'envergure, concrets et à retombées multiples.*

Dans l'ordre des moyens, pour ces interventions, la CMFC tiendra compte de ce qui a été dit précédemment au titre des pistes de solution pour l'avenir. A la recherche de perspectives nouvelles et utilisant un discours « de modernité », elle tirera profit de la recherche existante et maintiendra un dialogue constructif avec ses divers partenaires.

Chacun des axes d'intervention peut être décrit ainsi :

- *Contribuer à l'articulation d'un énoncé de vision mobilisateur et d'orientations qui rallient l'ensemble de la francophonie canadienne.*

Il semble que le terrain soit mûr pour une telle initiative au sein de la francophonie et pour la plupart de ses interlocuteurs. La perspective unique de la CMFC, porte-parole de tous les gouvernements, ainsi que son influence pourraient résulter en une contribution décisive à un énoncé de vision mobilisateur et pertinent pour l'avenir. Cet énoncé s'accompagnerait de grandes orientations stratégiques, qui pourraient servir de fondements aux nombreux plans stratégiques élaborés par les divers intervenants.

Par ailleurs, le Plan stratégique 2006-2009 de la Conférence pourrait vraisemblablement devenir une source féconde d'inspiration dans le cadre des travaux menant à la formulation de cet énoncé de vision.

- *Promouvoir activement la francophonie canadienne et communiquer sa pertinence au présent et au futur, lors d'événements à hautes retombées médiatiques.*

Répondant à une profonde aspiration exprimée par les communautés et à la nécessité stratégique d'un positionnement articulé et fort, la CMFC marquera son « passage à l'offensive » par une promotion accrue et ostensible de la francophonie en tirant avantage d'événements porteurs qui l'interpellent, se déroulant au cours de la présente et des quatre prochaines années : le lancement de la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* (2006), les Jeux d'hiver du Canada (2007, à Whitehorse), le Sommet des communautés francophones et acadiennes (2007, à Ottawa), le 400^e anniversaire de Québec (2008), le XII^e Sommet international de la Francophonie (2008, à Québec), le Congrès mondial acadien (2009, dans la Péninsule acadienne) et enfin, les Jeux Olympiques de Vancouver (2010).

La CMFC se sera donné au préalable un plan de communication qui identifiera « le plan de match » : thèmes accrocheurs et messages liés aux enjeux et défis, auditoires, tribunes, partenaires, moyens et ressources.

- *Envisager l'exercice d'un leadership au chapitre de la jeunesse et de l'immigration, se traduisant par des projets d'envergure, concrets et à retombées multiples.*

Deux clés perçues comme fondamentales pour l'avenir émergent des consultations, soit la jeunesse et l'immigration, qui touchent toutes deux aux enjeux majeurs que sont la démographie et l'identité francophones. Elles comportent aussi des ramifications dans une foule de secteurs d'activités : services à la petite enfance, nouvelles technologies et contenus en français, accueil et intégration des immigrants, etc.

La CMFC prendrait l'initiative de privilégier le créneau jeunesse, au cœur des agendas de tous les gouvernements et communautés. Son leadership consisterait à amorcer une démarche qui interpellerait la jeunesse francophone quant à son devenir en tant que francophone.

Elle déboucherait sur des projets porteurs de solutions pour les enjeux démographiques et identitaires, suscitant des synergies nouvelles.

Dans le cadre de cette initiative, concrètement, la CMFC pourrait :

- se pencher sur les recherches existantes pour préciser les priorités d'intervention;
- organiser une conférence nationale de la jeunesse francophone dont le but serait d'identifier et de lancer quelques projets prioritaires;
- faire le pont avec certaines initiatives en matière de jeunesse en cours ailleurs au pays.

Table des matières

Sommaire	i
Introduction Les objectifs et la démarche	3
Chapitre I Les enjeux et les défis communs : les principaux constats	5
1. Enjeux et défis propres à la francophonie canadienne du point de vue de la population	5
2. Enjeux et défis propres aux acteurs et intervenants de la francophonie canadienne	11
Chapitre II L’avenir de la francophonie canadienne : des pistes de solution? Les conditions du succès	19
Vers un changement de paradigme	19
Deux clés pour l’avenir	19
1. Penser et agir stratégiquement à l’échelle du pays : modernité	20
2. Une recherche axée sur l’action : mieux se connaître	21
3. De puissantes actions de communication : valoriser la francophonie canadienne	22
4. Des approches contemporaines, adaptées au discours socio-politique contemporain	23
5. Exercer une influence « en temps réel »	24
6. Agir sur l’avenir : des projets d’envergure concrets, à retombées multiples.....	24
Chapitre III La CMFC : rôles souhaités	25
Chapitre IV La contribution de la CMFC à l’avenir de la francophonie canadienne : les interventions privilégiées	27
Annexe	29

INTRODUCTION

Les objectifs et la démarche

La raison d'être de cette consultation

Créée en 1994 sous le nom de Conférence ministérielle sur les Affaires francophones (CMAF), maintenant appelée Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC), celle-ci regroupe les ministres responsables des affaires francophones des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que du gouvernement du Canada; ceux-ci s'y rencontrent pour partager leurs expériences et leurs pratiques en matière de services en français et d'appui aux francophones.

Les objectifs de l'actuel plan stratégique de la CMFC visent à renforcer la collaboration f-p-t pour accroître et consolider la promotion du français et le renforcement de l'espace francophone au Canada.

À leur dernière Conférence tenue les 12 et 13 octobre 2005 à Regina (Saskatchewan), les ministres P-T ont confié à un comité de travail² spécialement constitué à cet effet le mandat de dresser un inventaire des enjeux et défis auxquels fait face la francophonie canadienne, particulièrement quant à ses relations avec le gouvernement fédéral.

La CMFC l'a fait dans la double perspective suivante :

- améliorer la concertation et la synergie entre les partenaires gouvernementaux (F-P-T);
- offrir son appui aux représentants communautaires de la francophonie canadienne dans leurs relations avec le gouvernement du Canada.

Pour réaliser ce mandat, les membres du Comité ont choisi de privilégier la consultation, entre autres parce que celle-ci s'avère un moyen utile pour favoriser une collaboration constructive et positive entre partenaires gouvernementaux; elle crée aussi des conditions favorables à un dialogue constructif avec les organismes nationaux.

La stratégie de consultation

Le Comité proposait en mars 2006 le cheminement suivant, lequel progresse tel que prévu :

- préparation d'un document de réflexion (mars)
- document remis aux organismes nationaux (mars)
- consultation des organismes nationaux (avril)
- invitation lancée aux gouvernements P-T à consulter leurs communautés respectives; consultations p-t (en mai, juin et juillet)
- rapport-synthèse (août)

² Ce comité est composé de représentants du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan (qui en est le président) et du Yukon. Voir liste en annexe.

- examen de pistes de solutions (septembre)
- examen en session ministérielle (octobre)

Les consultations

A partir de thèmes proposés³, le processus de consultation a permis l'expression de points de vue d'un vaste éventail de représentants, intervenants et professionnels oeuvrant au bénéfice de la francophonie canadienne :

- dix-huit organismes nationaux,
- dix gouvernements P-T,
- plusieurs organismes de divers secteurs d'intervention (par ex. éducation, culture, santé), maints segments de la population (par ex. aînés, jeunes et femmes) de plusieurs régions du pays.

Les dix gouvernements P-T qui ont participé activement à ce processus ont produit des rapports officiels, souvent accompagnés, le cas échéant, de comptes rendus de consultations. Ce sont, d'est en ouest : Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon.

Dans plusieurs cas (soit l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Québec, la Saskatchewan et le Yukon), le ministre responsable lui-même a approuvé le compte rendu et/ou le rapport soumis.

Un sommaire de la consultation des organismes nationaux (avril 2006) a aussi été fait.

On appréciera la grande diversité et la richesse des points de vue ainsi que des perspectives discutées.

Au niveau des gouvernements P-T, ce sont les instances gouvernementales responsables des affaires francophones ou des affaires intergouvernementales qui ont encadré le processus, produit les comptes rendus des consultations et fait connaître leurs points de vue et leurs positions.

Au terme de l'exercice, plusieurs groupes consultés ont fait part de leur grande appréciation de cette initiative de la CMFC et de cette consultation, que ce soit en raison de sa portée régionale, provinciale-territoriale et nationale, de son caractère multisectoriel ou de la confiance qu'elle inspire pour l'avenir.

On a suggéré qu'un tel processus soit répété de façon régulière ou cyclique.

3 « Quels sont les principaux enjeux et défis actuels ou à venir pour la francophonie canadienne?

Dans votre secteur d'intervention, existe-t-il des défis particuliers qui se présentent ou qui risquent de se présenter au cours des prochaines années?

Avez-vous des stratégies que vous souhaitez mettre en œuvre et qui pourraient répondre, du moins en partie, à certains défis qui se présentent à votre clientèle ou à l'ensemble de la francophonie canadienne? Si oui, quels en sont les principaux éléments?

Quel pourrait être le rôle joué par le gouvernement du Canada en matière de francophonie canadienne et dans la mise en place des priorités identifiées?

Quel genre de collaboration devrait être établie ou renforcée entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement du Canada en matière de francophonie canadienne?

Comment la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne pourrait-elle le mieux appuyer les interventions et les demandes des organismes nationaux auprès du gouvernement du Canada? »

CHAPITRE I

Les enjeux et les défis communs : les principaux constats

Ce chapitre aborde dans un premier temps les enjeux et défis propres à la francophonie canadienne du point de vue de la population, puis dans un second temps, les enjeux et défis propres à ses acteurs et intervenants.

1. Enjeux et défis propres à la francophonie canadienne du point de vue de la population

Quatre enjeux et défis ont été identifiés :

a) Population et démographie

i. Un avenir précaire et incertain.

Sérieuses sont les observations faites à ce sujet : de graves inquiétudes sont exprimées face aux perspectives d'avenir; on a des préoccupations majeures face à la continuité. Le sommaire de la consultation des organismes nationaux résume fort bien et brièvement : « Francophones en perte de poids démographique et politique. »

Dans ce même sommaire, on prend connaissance des facteurs explicatifs perçus : population vieillissante; impact de l'exogamie et de l'immigration, exode rural et urbanisation.

Le facteur identifié comme prédominant varie selon l'endroit : ici, c'est la faiblesse du nombre en lui-même⁴; là, c'est davantage l'urbanisation (Sask.); ailleurs, c'est la dispersion sur le territoire (C.-B.) et, en d'autres endroits, une combinaison de plusieurs facteurs.

- ii. Des nuances cependant :* sur le terrain, cet enjeu fondamental partagé ne se traduit pas, on s'en rend compte à la lecture des sommaires, par une expérience de vie similaire. Ainsi, la consultation albertaine fait valoir, au-delà du petit nombre, des statistiques à la hausse; en Colombie-Britannique (hôte des Jeux Olympiques d'hiver de Vancouver en 2010), on affirme que l'évolution démographique (composition de la population) constitue au-delà du petit nombre un facteur « dynamisant » en soi; la perspective y est résolument tournée vers l'avenir.

*« L'Alberta est la première province où le nombre de francophones est en croissance au-delà de la croissance de la population francophone des autres provinces et au-delà de la croissance de la population anglophone albertaine. »
(Extrait du rapport de l'Alberta)*

⁴ Extrait du compte rendu de T.-N.-L. : « La population francophone de T.-N.-L. est la plus faible et la plus dispersée des dix provinces canadiennes. Par conséquent, la francophonie n'y a pas dans la société la présence dont jouissent d'autres populations francophones ailleurs au Canada. Le nombre de francophones à T.-N.-L. a diminué durant les deux ou trois dernières décennies. Il devient de plus en plus difficile pour le gouvernement de répondre à tous les besoins d'un segment de la population qui est en perte d'effectif et n'atteint pas une masse critique. »

b) *Une perception d'identité et un sentiment d'appartenance de plus en plus fragilisés, l'érosion linguistique*

L'identité francophone elle-même est perçue comme menacée.⁵ Certains parlent d'une atténuation du sentiment d'appartenance. La langue elle-même serait appauvrie ou fragilisée par divers facteurs. Pour illustrer davantage, certains ont parlé d'un analphabétisme qui serait proportionnellement plus élevé; d'autres, de la mondialisation qui donnerait une place prépondérante à la langue anglaise (notamment dans la sphère commerciale); d'autres encore, des nouvelles technologies où l'anglais serait davantage utilisé. En certains cas, on évoque un multiculturalisme officiel qui ferait perdre du terrain au français⁶.

La population francophone se diversifie, accueillant en plusieurs localités, de façon inégale cependant sur l'ensemble du territoire, des groupes provenant des minorités ethno-raciales et culturelles.

Le regard est d'autant plus inquiet que les modes de consommation culturelle (la musique surtout) de la jeunesse privilégient l'anglais en raison des médias utilisés, que les cibles de fréquentation scolaire en français ne sont pas atteintes, que le taux de rétention des systèmes scolaires francophones publics n'est pas à la hauteur des attentes.

La conviction serait moins forte qu'avant, lit-on. Côté leadership, on remarque « un manque de monde convaincu de la francophonie » (Man.); côté économique, « on fait des affaires en anglais » (N.-B.).

c) *Aménager des espaces, des milieux et cadres de vie francophones*

i. *Des sphères sociales et virtuelles*

Devant les transformations radicales qui ont modifié le cadre de vie (quartiers, villages, unités de voisinage, lieux de travail, paroisses)⁷, de fortes attentes ont été exprimées envers l'aménagement de nouveaux « espaces – temps francophones » : espaces faits de sphères sociales et économiques, d'espaces virtuels et médiatiques (T.-N.-L.); des temps faits de durée, « de la naissance à la mort », favorisant le « développement global de l'individu » en français.⁸

Bref, pour utiliser les mots d'aujourd'hui, un cadre de vie francophone, viable et durable.

ii. *L'école : une condition nécessaire mais non suffisante*

A cette fin (aménager des espaces francophones), l'école apparaît toujours comme une condition nécessaire.⁹ L'école est dite au cœur de tout, à la jonction du présent et de l'avenir. « C'est là que tout commence ... » (Man.)

5 Le rapport du Québec évoque «... la précarité de la langue française et des cultures d'expression française... ».

6 Facteurs tirés du sommaire de la consultation des organismes nationaux.

7 Extrait d'un document de réflexion du Comité de travail : « Les phénomènes d'urbanisation, de mondialisation des économies, du développement vertigineux des moyens de communication ont beaucoup fragilisé les communautés francophones du Canada. Une fois associés à une baisse démographique inquiétante, ces phénomènes menacent l'existence même des communautés francophones du Canada... »

8 Citation du rapport Î.-P.-É. : « Au cœur de ces communautés [désignées comme acadiennes et francophones], tel qu'on le conçoit, il y a une école et un centre communautaire francophones. En desservant en priorité les jeunes, les femmes et les aînés, la communauté entrevoit ces centres comme des pôles d'influence autour desquels tout un éventail de services est rendu disponible, assurant ainsi aux membres de la communauté la possibilité de **vivre en français** à l'Î.-P.-É.. » [traduction libre]

9 Voir note précédente.

Nécessaire, l'école en tant qu'espace social et temps social ne peut cependant pas au XXI^e siècle être une condition suffisante. Elle doit faire le pont, dit-on, avec d'autres dimensions de la vie communautaire : les loisirs, l'activité culturelle et sportive (Ont.), l'activité socio-communautaire (C.-B., Alb., Sask.), la petite enfance en milieu familial¹⁰ et en garderie (Ont.), l'âge d'or (Sask.). La politique d'aménagement linguistique de l'Ontario¹¹, à laquelle on réfère lors de la consultation, veut resserrer ce lien langue-culture-éducation.

Enfin, dans certaines provinces, le temps est venu de tisser des liens avec les francophiles, notamment auprès du segment « immersion ».

iii. *Les secteurs porteurs d'identité et les secteurs identifiés dans le Plan fédéral d'action pour les langues officielles* (ci-après appelé le Plan).

On a répondu à des questions spécifiques sur ce sujet¹² lors des consultations; voici un survol des observations faites :

- *Culture, communications et pouvoirs municipaux : des volets absents du Plan*

En raison de leur caractère fondamental pour l'identité, un enjeu incontournable, et à l'heure des industries culturelles exportatrices, on déplore à l'occasion l'absence dans le Plan d'un volet Culture et d'un volet Communications, les deux étant reliés. Pour le secteur culturel, on fait valoir le besoin d'appui à la création, à la production et à la diffusion des œuvres d'art des créateurs francophones (individus, petits organismes ou PME culturelles). La remarque s'adresse aussi aux gouvernements P-T.

Quant au vaste secteur des communications, on cible à la fois des institutions fédérales, soit Radio-Canada (SRC, CBC)¹³ et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et tout le domaine des nouveaux médias, des nouvelles technologies et du développement de contenus de proximité en français (Man.).¹⁴

L'absence d'un volet *municipalité* a été notée lors de la consultation ontarienne et évoquée à l'Île-du-Prince-Édouard.

- *Petite enfance et éducation*

Sur cette question, on réfère souvent à l'article 23 de la Charte des droits et libertés.¹⁵

10 On rappelle à l'occasion le rôle fondamental des parents, lequel ne saurait être escamoté.

11 (Ontario) – La Politique d'aménagement linguistique (2004).
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/linguistique/linguistique.pdf>

12 Traitant des communautés, le Plan aborde les domaines suivants : éducation; petite enfance; santé; justice; immigration; développement économique; renforcement du partenariat avec les P-T; appui à la vie communautaire.
http://www.pco-bcp.gc.ca/olo/default.asp?Language=F&Page=Action&doc=cover_f.htm

13 Extrait du compte rendu Î.-P.-É. : « Sensibiliser la population canadienne à la francophonie canadienne via des médias de masse (SRC) ». Extrait du rapport Man. : « Il faut s'assurer que les Québécois entendent les francophones des autres provinces, par exemple lors de panels sur R.-C. »

14 Extrait du rapport Man. : « Nouvelles technologies des communications – Les femmes en situation minoritaire utilisent moins Internet en raison du manque de contenu français pertinent. Les sites sont souvent de l'Europe ou du Québec. »

15 Charte canadienne des droits et libertés, article 23. Voir <http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/index.html#garantie>

Quelques comptes rendus (T.-N.-L., C.-B., Sask.) font valoir la nécessité de compléter le réseau scolaire public par un réseau postsecondaire composé d'institutions collégiales et universitaires francophones reconnues.

L'éducation étant de juridiction provinciale, on réitère la nécessité d'obtenir un financement à la hauteur de cet objectif, sans toutefois oublier celui d'améliorer l'accès de base à une éducation en français.

Par ailleurs, on insiste souvent sur le fait que le passage à l'école est une étape qui doit normalement être précédée durant la petite enfance d'un développement dans des milieux de vie en français (rôle fondamental des parents, garderies, préscolaire) enrichis d'une offre de service adéquate. L'école doit tisser des liens avec ces milieux.

Partie intégrante du volet éducation, la question de « l'alphabétisation familiale » est aussi mentionnée lors des consultations (Î.-P.-É., organismes nationaux).

- *Santé*

Ce sujet a été abordé sous l'angle plus général de la prestation de services en français aux communautés et en tant que composante importante d'un cadre de vie francophone. Chacun y va de sa perspective propre : soit pour rappeler une absence de réponse de la part du fédéral sur une proposition précise (Yn), soit pour questionner la pertinence d'un financement accordé à la communauté à des fins de développement de réseaux en santé plutôt qu'à la province pour desservir l'usager francophone (T.-N.-L.), soit pour noter une certaine progression (C.-B.) ou même un développement législatif fort prometteur (Ont., avec la nouvelle *Loi sur les Réseaux locaux d'intégration des services de santé*), soit pour faire valoir qu'il y a là une occasion de développer un modèle unique de collaboration f-p-communauté (Sask.).

« Importance d'améliorer l'accès aux services de garde en français: cette question revêt une importance significative pour tous les francophones en milieu minoritaire, mais particulièrement criante pour les enfants appartenant à une minorité visible ou ethnoculturelle. Le fait d'aller en garderie francophone contribue à contrer l'assimilation. »
(Tiré de la consultation ontarienne)

«...le gouvernement du Canada devrait consulter les provinces pour déterminer à quel point elles sont intéressées à recevoir un financement spécifique pour des services en français dans des domaines-clés. ...Le gouvernement de T.-N.-L. ne reçoit présentement aucun subside pour la création de services de santé primaires en français, une priorité pressante pour la francophonie de la province.»
(Extrait du rapport soumis par Terre-Neuve-et-Labrador)

- *Immigration*

L'immigration, si souvent perçue comme avenue essentielle (« une clé », dit-on en C.-B.) pour un développement démographique plus serein de la francophonie canadienne, a fait l'objet de nombreuses observations. Le scénario étant de « capter les immigrants dès leur arrivée » (T.-N.-L.) « sinon, on les perd » (Man.), et ce, afin d'en hausser le nombre (N.-B., Î.-P.-É.), de faciliter leur intégration, notamment par l'apprentissage de la langue et la reconnaissance de leurs acquis professionnels obtenus dans leur pays d'origine. Cette dernière question a été soulevée à maintes reprises.

On parle de la nécessité d'élaborer des stratégies concrètes. Certaines provinces ont démarré des projets-pilotes spéciaux.

Sont aussi évoquées les migrations interprovinciales. (Alb., C.-B.)

- *Justice*

Aspect peu touché dans les comptes rendus. Cependant, des associations de juristes d'expression française ont participé aux consultations.¹⁶

- *Développement économique*¹⁷

Cette importante question a parfois été abordée sous l'angle du développement de l'entrepreneuriat francophone, de la propriété francophone d'entreprises (N.-B.), parfois sous celui de l'importance des municipalités en tant que lieux d'incubation de projets à vocation socio-économique (Alb., Ont.), parfois aussi sous l'angle de la nécessité de sensibiliser les entrepreneurs à faire des affaires en français (N.-B.), étant donné l'utilisation largement prédominante de la langue anglaise dans la sphère économique et commerciale (Qc). On suggère d'augmenter l'offre de services en français (programmes gouvernementaux) dans le domaine économique (Sask.).

d) *La recherche des meilleures avenues pour concrétiser un discours empreint de modernité; un contexte devenu un peu plus favorable*

i. *Nouvelles avenues :*

Face à ces enjeux existentiels, les personnes consultées ont fait valoir quantité d'avenues pour l'avenir. Les sommaires témoignent d'une recherche de solutions qui, tout en s'appuyant sur des perspectives connues¹⁸, offre aussi des perspectives d'action plus globale où proactivité et modernité sont au menu. Ainsi, on parle du rayonnement de la francophonie, de la valeur ajoutée et en soi de cette francophonie¹⁹; de sa contribution à la cohésion sociale canadienne.²⁰

16 Extrait du compte rendu de l'Ontario : « La nomination des juges de la part du gouvernement fédéral devrait tenir compte des besoins provinciaux et territoriaux relatifs à l'offre de services en français. »

17 Noter l'existence du Réseau de développement économique et d'employabilité de la francophonie canadienne, <http://www.rdee.ca>

18 Par exemple : transmission de la langue, revendication et maximisation des bénéfices des protections juridiques, projets pour contrer l'assimilation, pour « contrer la tendance à perdre les acquis », récupération des clientèles scolaires, etc.

19 Exprimé de manières diverses. Exemples : « Mettre la francophonie sur la carte. » (Man.) « Valorisation du leadership international du Canada dans la francophonie. » (Organismes nationaux)

20 Cohésion qui est l'un des objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien. http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/org/mission/index_f.cfm

Les suggestions deviennent plus concrètes :

Action politique : inscrire la francophonie à l'agenda de nouveaux forums, par ex. celui du Conseil de la fédération.

Ouverture sur le monde : prendre sa place au sein de l'organisation de la Colombie-Britannique des Jeux olympiques de Vancouver en 2010; programmes de sensibilisation à l'international, échanges culturels; recrutement, accueil et intégration des immigrants.

« Depuis l'annonce de la tenue des Jeux Olympiques 2010 à Vancouver, la communauté signera un protocole d'entente avec le COVAN afin de s'assurer... de la participation de la communauté francophone à ce grand événement international. »
(Extrait du sommaire de la C.-B.)

Communication persuasive : contenus en français (nouveaux médias); activités de sensibilisation pour contrer les perceptions telles « nous sommes repliés sur nous-mêmes »; campagnes de marketing social présentant le français comme un avantage pertinent, en ce début de XXI^e siècle, sur les plans économique, social et culturel.

Mobilité interprovinciale-territoriale au sein de la francophonie : échanges, transferts d'expertise.

«... présenter le français comme une réalité palpable, un avantage économiquement, socialement, culturellement pertinent en ce début de XXI^e siècle. »
(Tiré de la consultation ontarienne)

Intégration : participation pleine et entière des communautés aux débats de la société au sein de laquelle elles évoluent (province/territoire); bâtir des partenariats avec les groupes dits majoritaires.

Action horizontale : abolition des « silos sectoriels » créés au fil des années.

Alliances stratégiques : conclusion de nouvelles alliances, par exemple avec le segment de l'immersion française, avec les associations et groupes francophiles.

Entrepreneurship : démarrer des entreprises, faire des affaires en français; projets de développement économique en français.

ii. *Jeunesse et immigration*

Quant aux importants enjeux démographiques et identitaires, les consultations mettent en évidence le désir pressant qui existe au sein de certaines communautés à l'effet que des actions efficaces soient entreprises. Ces actions seraient en rapport avec des enjeux touchant la jeunesse (par exemple, les contenus en français dans les nouveaux médias) et l'immigration (par exemple, la question de la reconnaissance des acquis professionnels obtenus dans le pays d'origine).

iii. *La quête d'une qualité de vie en français*

Cette notion, formulée telle quelle en C.-B., se retrouve aussi exprimée sous diverses formes dans quelques autres sommaires.

iv. Gouvernements P-T : une amélioration perceptible

Les consultations font à quelques occasions état d'indices perceptibles d'amélioration au niveau des gouvernements P-T, que ce soit au niveau de l'accueil et du traitement des dossiers liés à la francophonie ou de possibilités accrues de coopération sur des projets précis (C.-B. en développement économique, Man., Alb., Qc, Î.-P.-É.).

2. Enjeux et défis propres aux acteurs et intervenants de la francophonie canadienne

a) Les ressources humaines en milieu associatif et institutionnel

i. Un diagnostic

La plupart des consultations se sont attardées sur l'état de « santé » des artisans de la francophonie sur le terrain, que ce soit en milieu associatif (rémunérés, bénévoles) ou même parfois en milieu institutionnel (professionnels de la santé, de l'enseignement, etc.). Elles laissent entrevoir une réalité éprouvante : surcharge de travail, rémunération inadéquate en regard de l'ampleur de la tâche, lacunes au niveau des avantages sociaux, induisant insatisfaction, essoufflement, épuisement et en corollaire, taux de roulement élevé et pénurie.

À ce sujet, les organismes nationaux ont parlé du besoin de « renforcer la capacité ».

Avides de solutions, d'autres font part de besoins en recrutement de personnel et en perfectionnement professionnel, par exemple dans le domaine de l'acquisition de compétences linguistiques ou de l'accueil et de l'intégration des immigrants (Alb., C.-B.).

Enfin, lors de certaines consultations, on a fait valoir qu'il « manque de monde convaincu pour la francophonie » (Man.) et qu'il serait devenu plus difficile d'assurer la présence d'un leadership fort.

ii. Des solutions envisagées?

En Saskatchewan, on y a réfléchi : « Préparation de plans de succession au sein des réseaux associatifs de la francophonie en collaboration avec les organismes jeunesse provinciaux. »²¹

b) De nouveaux acteurs : les municipalités

Une perception aiguë de l'importance du palier municipal

Dans quelques provinces et chez les organismes nationaux, on porte une attention croissante à l'égard du palier municipal en tant que milieu propice aux initiatives de développement.²² L'attention est entre autre portée sur les sujets suivants : services en français, projets de développement économique et socioculturel, représentation politique accrue.

21 Extrait du rapport de la Saskatchewan.

22 Cité dans le rapport Î.-P.-É. : « La communauté acadienne et francophone de l'Île du Prince-Édouard est d'avis, et cet avis est partagé par de nombreuses personnes, que les services fournis par les administrations provinciales et **municipales** ont une plus grande incidence sur la vie quotidienne des Canadiens que les services fournis par le gouvernement fédéral. » [traduction libre]

Quelques illustrations :

- i. (Ont.) Rappel que les municipalités sont exclues de la Loi 8²³; constat de l'absence « de mécanisme de suivi et d'incitatifs » (quant aux obligations linguistiques) dans les cas de dévolutions de pouvoirs de la province vers les municipalités, assez fréquentes en Ontario dans les dernières années.
 - ii. (N.-B.) Mention de l'importance pour les Acadiens d'être de plus en plus présents sur la scène politique municipale, en se portant candidats, afin de pouvoir influencer sur le cours des choses au palier municipal; on mentionne aussi une problématique particulière aux populations habitant les territoires non incorporés.
 - iii. (Alb.) Prise en compte souhaitée de la perspective francophone par les municipalités, lorsqu'il y a transferts de fonds fédéraux à la province à des fins municipales.
 - iv. (T.-N.-L.) Désir de voir se diversifier économiquement les localités francophones.
 - v. (Organismes nationaux) Sensibilisation souhaitée des grandes municipalités, collaboration envisagée avec les ministres responsables des grandes villes.
- c) *Le gouvernement fédéral*

Très nombreuses furent les observations exprimées au sujet du palier fédéral. On ne s'en étonnera pas, le gouvernement fédéral étant par ses pouvoirs législatifs, réglementaires et fiscaux, ses ressources financières, ses programmes d'appui et son influence, un intervenant majeur au niveau du respect des langues officielles, du développement des communautés francophones et de la francophonie canadienne et internationale.

i. *Inquiétudes et attentisme vis-à-vis du nouveau gouvernement*

Les consultations de la CMFC se sont tenues peu après l'élection du nouveau gouvernement. Celui-ci ayant un programme en 5 points,²⁴ qui ne fait pas référence à la francophonie (rapport Î.-P.-É.), une attitude d'attentisme ou d'inquiétude s'est exprimée, caractérisée :

- par l'anticipation de retraits éventuels de programmes de la part du gouvernement, en raison de son engagement à respecter les juridictions des P-T) et
- par une interrogation face à l'absence notée d'une vision portant sur la francophonie canadienne.

« Inciter les provinces et les municipalités à faire en sorte que ces dernières prennent davantage en compte les besoins de la communauté francophone locale, dans les cas de transferts fédéraux aux provinces destinés aux municipalités. »
(Extrait du document de l'Alberta)

23 Loi ontarienne de 1986 sur les services en français. <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/loi.html>

24 Imputabilité (responsabilité), allègement fiscal, garde d'enfants, criminalité, soins de santé. http://canada.gc.ca/main_f.html

ii. *Observations générales*

A la lecture des comptes rendus, on ne décèle aucune indication majeure de remise en question du rôle fondamental joué par le gouvernement fédéral, bien au contraire. T.-N.-L. résume ce rôle en quelque sorte, en réitérant que le fédéral doit continuer à jouer un rôle de chef de file.²⁵ Il doit prêcher par l'exemple, peut-on lire ailleurs.

On a beaucoup, et presque partout, fait référence à la mise en oeuvre des articles 41, 42 et 43 de la Loi sur les langues officielles.²⁶ Quantité de suggestions ont été faites. Par exemple, une mesure assez simple consisterait à donner une formation adéquate, au personnel de la fonction publique fédérale en région, quant aux prescriptions des articles 41, 42 et 43 et quant aux services en français. Ceci pourrait se faire notamment, suggère-t-on, par l'entremise d'une sensibilisation auprès des conseils fédéraux régionaux.²⁷

Certains affirment que le processus d'élaboration de toute nouvelle loi fédérale devrait comporter une étape d'analyse des retombées et impacts potentiels sur la francophonie canadienne de ce projet de loi. (Î.-P.-É.)

Enfin, et c'est un point de vue très fréquemment exprimé, les ententes fédérales-provinciales-territoriales, de quelque nature qu'elles soient, devraient inclure des clauses linguistiques favorables aux communautés francophones.

« Les fonctionnaires fédéraux au Yukon ne connaissent pas bien leurs obligations à cet égard. Patrimoine Canada doit faire preuve d'un plus grand leadership pour ce qui est de sa responsabilité en vertu de l'article 42 et envers le Conseil fédéral du Yukon. » [traduction libre]
(Extrait du rapport du Yukon)

25 Extrait du rapport T.-N.-L. : « De toute évidence, le gouvernement du Canada doit continuer d'agir comme chef de file en matière de promotion de la dualité linguistique au Canada et de protection des collectivités de langue officielle minoritaire. Après tout, c'est le gouvernement du Canada qui a instauré la Loi sur les langues officielles et qui y est lié. Ceci dit, le gouvernement fédéral doit aussi collaborer avec les gouvernements provinciaux pour satisfaire à ses engagements liés aux langues officielles, nombre des secteurs visés par cette loi étant de compétence provinciale. »

26 Loi sur les langues officielles du Canada, amendée en 2005. Extraits des articles 41, 42 et 43 :

Art. 41. (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

(2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

Art. 42. Le ministre du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en oeuvre par les institutions fédérales de cet engagement.

Art. 43. (1) Le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure :

a) de nature à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement;

d) pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue;

e) pour encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais.

27 Pour en savoir davantage sur la nature de ces conseils fédéraux, on peut consulter le site du Conseil du Trésor du Canada au http://www.tbs-sct.gc.ca/frc-cfr/bkgrd-contexte/histoire_f.asp

La question de la création d'un ministère des Affaires francophones ou de la Francophonie ou d'un secrétariat à la Francophonie²⁸ a souvent été soulevée, notamment en regard du souhait d'une meilleure gestion horizontale (interministérielle) des initiatives liées à la francophonie canadienne.²⁹ Tout nouveau programme touchant la francophonie canadienne serait élaboré à partir de cette structure. (Sask.)

Il y a eu des attentes exprimées à cet égard, la coordination interministérielle fédérale sous les auspices de Patrimoine canadien n'ayant peut-être pas donné tous les résultats escomptés, peut-on lire.

iii. *Un second Plan d'action pour les langues officielles?*

La partie précédente traitait des observations faites sur le contenu du Plan d'action pour les langues officielles actuel,³⁰ qui vient à échéance le 31 mars 2008. Plusieurs attentes ont aussi été exprimées (Î.-P.-É., C.-B., T.-N.-L., Man., Alb. entre autres) quant au processus d'élaboration d'un éventuel second Plan : on souhaite que les balises de ce Plan soient discutées avec les P-T avant son élaboration (le Plan aborde des domaines de juridiction provinciale), et ce, à partir des plans des P-T et des communautés (par ex. le Projet Vision de l'Î.-P.-É., voir note 43); les communautés seraient davantage consultées en cours d'élaboration; les règles d'imputabilité (ou de responsabilité) au sein du gouvernement fédéral quant à la mise en œuvre seraient plus claires et connues des communautés et gouvernements P-T.

iv. *La relation avec le Nord francophone et les Territoires*

Lors des consultations, on a aussi exprimé (Yn) ou rappelé la nécessité pour le gouvernement fédéral de reconnaître sa relation particulière avec le Nord francophone et avec les gouvernements territoriaux en ce qui a trait aux deux langues officielles.

Ceci fait référence au respect de ses engagements dans le cadre de la prestation des services en français.

v. *Pour de nouvelles manières de faire*

Ceci dit, on souhaite ardemment une évolution ou un changement dans les attitudes, pratiques et façons de faire du gouvernement fédéral :

*« Le Gouvernement du Canada doit reconnaître sa relation particulière avec les Territoires du Nord en ce qui a trait aux deux langues officielles. Il doit respecter ses engagements dans le cadre de la prestation des services en français... » [traduction libre]
(Extrait du rapport du Yukon)*

28 Un Secrétariat francophone de langue officielle pour les arts, la culture et le patrimoine au sein du fédéral aurait depuis été créé à Patrimoine canadien; le Secrétariat des langues officielles (action horizontale), anciennement intégré au Bureau du Conseil privé, est maintenant sous la responsabilité de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles.

29 À titre d'analogie, le Secrétariat rural canadien, un consortium de 9 ministères et agences fédéraux.
<http://www.rural.gc.ca>

30 <http://www.pco-bcp.gc.ca/>

- respect des caractéristiques particulières de chacune des provinces et de chacun des territoires de manière à développer une offre de services adaptée à la réalité de chacun. En d'autres termes, on souhaite l'émergence d'une flexibilité dans les programmes et services pour répondre aux valeurs³¹, particularités et besoins spécifiques des communautés et P-T;
- fermeté dans la livraison de services en français;
- financement accru et à la mesure des besoins spécifiques;
- harmonisation horizontale entre les ministères fédéraux;
- plus de concertation avec les gouvernements P-T³² et les communautés de manière à créer de nouvelles synergies.

vi. Les ententes et les programmes : gouvernance et gestion

À ce sujet, des points relatifs à la gestion (appelés « modèles de gouvernance » par certains) sont souvent soulevés, concernant notamment, mais non exclusivement, Patrimoine canadien :

- les points de vue des communautés devraient être davantage pris en compte lors de l'élaboration des programmes; ceux-ci devraient respecter les priorités des P-T., elles-mêmes établies après consultation des communautés;
- on souhaite une gestion plus souple des divers programmes et ententes. Les irritants mentionnés sont : approbations tardives causant des soucis relatifs aux fonds de roulement d'organismes, paiements en retard, exigences excessives de rapports de toutes sortes, communications erratiques entre sièges sociaux et bureaux régionaux de l'administration fédérale;
- quelques-uns abordent le problème d'un financement insuffisant ou même parfois inéquitable (Yn, Ont.) à l'égard de provinces et territoires, notamment les plus petites (Î.-P.-É., T.-N.-L.) et à l'égard de communautés;
- on verrait d'un bon œil le financement de types d'accords sur une base pluriannuelle de même qu'un financement par programme plutôt que sur la base de projets ponctuels.

vii. La prestation de services en français du gouvernement fédéral

La prestation de services en français, lit-on, doit continuer à être améliorée sous forme d'une offre active davantage institutionnalisée, mais peut-être sous l'angle d'une perspective nouvelle, celle de donner l'exemple, d'être une source d'inspiration pour les gouvernements P-T (Î.-P.-É., T.-N.-L.), voire municipaux. Cela pourrait se concrétiser, suggère-t-on, par l'établissement dans certaines provinces de nouveaux guichets uniques (centre de services) conjoints f-p-t en français.

31 Extrait du rapport Î.-P.-É. : « Les représentants de la communauté croient que les communautés, d'une part, et les fonctionnaires et programmes fédéraux, d'autre part, ont des valeurs très différentes. Les valeurs du milieu communautaire sont axées sur l'établissement de consensus et d'accords communs en fonction des besoins de la communauté, tandis que les programmes fédéraux semblent être davantage axés sur des objectifs établis unilatéralement à l'échelle fédérale et sur les priorités politiques changeantes. » [traduction libre]

32 Extrait de la lettre du ministre responsable (C.-B.) : « Une consultation plus vaste et rigoureuse [...] permettrait d'intensifier les synergies [...] » [traduction libre]

d) *Les gouvernements provinciaux/territoriaux; les ententes multilatérales*

Au vu des indices perceptibles d'amélioration notés plus haut (Î.-P.-É., Alb., C.-B., Man.), on a fait part de plusieurs observations quant à la prise en compte accrue des dossiers « francophonie » par les gouvernements P-T. On parle d'une « obligation de responsabilisation des provinces et territoires face à la francophonie ».³³

Que toutes les provinces et tous les territoires deviennent des joueurs à part entière, voilà le résultat recherché; pour ceci, on privilégie la concertation f-p-t-communautés par le biais d'un dialogue continu.

Un point de vue exprimé avec force par plusieurs P-T : que les gouvernements P-T harmonisent leurs messages, particulièrement en regard de certaines approches auprès du gouvernement fédéral.

On perçoit que la CMFC pourrait jouer un rôle ici.

i. *L'action dans les domaines de compétences partagées ou exclusives*

Sur ce sujet toujours délicat, sur lequel les opinions divergent quant au degré d'implication souhaité du fédéral, on note un consensus sur le fait que le meilleur moyen pour accomplir des progrès est de procéder dans le respect des compétences et priorités des P-T. Considérant la nouvelle formulation (voir note 26) de l'article 41(2) de la Loi sur les langues officielles (respect des champs de compétence), le recours aux ententes f-p-t est privilégié, car on pense qu'elles ont le mérite d'impliquer davantage les P-T.

ii. *Le financement octroyé par le fédéral ; le choix du bénéficiaire pertinent*

Ceci étant dit, on fait valoir au sein de certains gouvernements P-T (T.-N.-L., Yn) la nécessité d'un financement accru pour mener à bien certaines actions prévues au Plan d'action sur les langues officielles et la nécessité de choisir stratégiquement le récipiendaire des fonds (gouvernement P-T ou communauté).

Les organismes nationaux ont quant à eux suggéré l'établissement de structures ou d'ententes tripartites; ce thème revient souvent.

iii. *La coordination à l'interne des services en français et des affaires francophones*

Un souhait est formulé quant à la coordination des interventions p-t au sein des gouvernements respectifs : que les instances gouvernementales p-t responsables de ces interventions acquièrent un mandat horizontal beaucoup plus large, de façon à accroître leur influence respective.

La francophonie n'est pas prise en compte, dit-on, par suffisamment de ministères p-t à vocation sociale, éducative, culturelle et économique.

iv. *Les services en français*

Cette dimension importante a été évoquée avec force lors des consultations dans certains P-T, notamment au N.-B. (bilinguisme institutionnel), en Sask. (centre ou guichet fédéral-provincial), à T.-N.-L. (le fédéral pouvant servir d'émule au gouvernement de la province), au Yn (demande de financement adéquat selon l'entente cadre), à l'Î.-P.-É. (mise en œuvre intégrale de la Loi provinciale sur les services en français) ou au Qc (offre d'expertise portant sur la prestation de services en français).

Le thème de l'offre active revient aussi à l'occasion.

33 Compte rendu de la consultation des organismes nationaux.

v. *Les ententes interprovinciales/territoriales bilatérales, multilatérales*

Ceux qui se sont exprimés sur les ententes p-t, bilatérales ou multilatérales, en ont parlé comme d'une avenue intéressante, vitale en certains cas, à maintenir et renforcer. (C.-B., Man., T.-N.-L., Qc)

On réfère aussi spécifiquement aux ententes avec le Québec (Ont., Man., T.-N.-L.), dont on apprécie le rôle actif au sein de la CMFC.

Les ententes avec le Québec se feraient dans un esprit d'échange, par exemple sur le sujet de l'éducation à distance (Organismes nationaux). Peut-être y a-t-il là un moyen de contrer « la distanciation [qui] se fait entre les jeunes d'ici et au Québec. » (Man.)

L'un des principaux objectifs de l'action du Québec est de permettre « ...aussi d'améliorer la connaissance des Québécois et des organismes du Québec à l'endroit des groupes francophones et des programmes de soutien financier destinés à ces derniers. »³⁴

Le Québec exprime aussi le souhait de conclure des accords de coopération bilatérale avec tous les P-T, faisant de la CMFC l'axe ou le pivot de son action multilatérale.³⁵

Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick rappelle son statut, unique au pays, de province constitutionnellement bilingue. On fait valoir que ce statut, particulier, gagnerait à être mis en valeur et pris en compte par les gouvernements F-P-T.³⁶ La CMFC pourrait jouer un rôle à cet égard, peut-on lire.

e) *Une action fondée sur des pratiques efficaces de gestion et d'imputabilité*

On retrouve une attente fortement et clairement exprimée dans certains sommaires : à l'avenir, la gestion des interventions dans le domaine de la francophonie devra être encore plus stratégique, axée sur les résultats, fondée sur la recherche (les savoirs) et la consultation, comporter une imputabilité, des redditions de compte, enfin avoir un souci d'efficacité et de transparence.³⁷

f) *De nouveaux alliés?*

Non négligeables, des observations faites ça et là révèlent un désir de bâtir de nouvelles alliances, avec les groupes francophiles par exemple. La C.-B. mentionne, à titre d'exemple, l'Association Canadian Parents for French.³⁸

« La communauté francophone de la Colombie-Britannique doit aussi solidifier sa base et pour ce faire, elle doit s'efforcer de rejoindre les francophiles. [...] ...pour être en mesure de participer pleinement aux débats sociaux et politiques de notre société, [elle] doit multiplier les partenariats avec les groupes majoritaires et multiculturels. »
(Extrait du rapport de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique)

34 Tiré du rapport du Québec.

35 « Tout en maintenant son appui aux acteurs de la société civile partout au Canada, le recours à la coopération institutionnelle, bilatérale et multilatérale, est l'une des voies que le gouvernement du Québec souhaite privilégier. » (Rapport du Québec, page 3, août 2006)

36 Extrait du rapport N.-B. : « Les différents paliers de gouvernements, nommément le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, doivent reconnaître le statut particulier du Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue... Développer un plan de communication afin de faire reconnaître la spécificité du Nouveau-Brunswick auprès des organismes nationaux. »

37 (Man.) : « Conjuguer S-3 et l'imputabilité. » (Î.-P.-É.) : « Non seulement les objectifs des programmes doivent être établis à partir des besoins de la communauté, mais de plus ces programmes doivent être administrés d'une manière à maximiser les résultats et retomber sur la vitalité de cette communauté. » [traduction libre]

38 Voir <http://www.cpf.ca>

CHAPITRE II

L'avenir de la francophonie canadienne : des pistes de solution? Les conditions du succès

Avant d'aborder les six pistes de solutions proprement dites, des observations générales découlant des consultations s'imposent.

Toutes les pistes de solution envisagées ne seront efficaces, rappelle-t-on souvent, que dans la mesure où elles miseront sur des synergies nouvelles et des collaborations fructueuses ciblant le court et le moyen termes.

Ce faisant, on devrait « parler le même langage ». ³⁹

Vers un changement de paradigme

Des indices laissent entrevoir que la francophonie canadienne serait en train de changer de paradigme; c'est-à-dire qu'elle reposerait dorénavant sur des postulats différents⁴⁰: passer progressivement d'une culture caractérisée par le développement communautaire en mode survie, la revendication des droits des minorités par les communautés⁴¹ et le rôle prédominant du fédéral à une perspective beaucoup plus large en termes de buts (« mettre la francophonie sur la carte », le rayonnement national et international) et d'acteurs.

Des indices? La suggestion de la tenue d'une « Conférence des premiers ministres sur la dualité linguistique » (Organismes nationaux). La suggestion par plusieurs de l'appropriation par le Conseil de la fédération des questions liées à la francophonie canadienne.

Deux clés pour l'avenir

Deux clés perçues comme fondamentales pour l'avenir émergent des consultations, soit la jeunesse et l'immigration, deux secteurs qui ont un rapport étroit avec les graves enjeux démographiques et identitaires. Ils comportent aussi des ramifications dans une foule de champs d'activités : services à la petite enfance, nouvelles technologies et contenus en français, accueil et intégration des immigrants, etc.

*« Assurer une action nationale des provinces et des territoires. »
(Un participant, consultation des organismes nationaux)*

*« Accroître la taille de la communauté acadienne et francophone par le biais de l'immigration et en maintenant les jeunes insulaires à l'Île. »
(Extrait du compte rendu de l'Î.-P.-É.)*

39 «... que les organismes nationaux et provinciaux parlent le même langage. » Citation tirée du compte rendu de la consultation des organismes nationaux.

40 Extrait du rapport du Québec : « À l'aube du XXI^e siècle, le gouvernement du Québec est d'avis que la francité canadienne doit assurer la durabilité de ses acquis en projetant son action vers l'avant, c'est-à-dire en sachant tirer profit du monde globalisé, se servir des outils économiques, politiques, culturels et technologiques qu'il met à notre disposition. »

41 Il ne faudrait cependant pas en conclure que l'on recommande d'abandonner cette voie. Extrait du rapport Î.-P.-É. : « Il ne devrait pas incomber aux groupes communautaires ou aux membres de la communauté de voir à sensibiliser davantage [les autorités] quant aux obligations fédérales et provinciales. » [traduction libre]

Les actions-jeunesse et les actions-immigration devraient être intensifiées pour pallier aux pressions démographiques; un choix stratégique incontournable, lit-on dans les sommaires.

a) La jeunesse

Les suggestions d'initiatives ou de projets portant sur la jeunesse francophone sont multiples et varient selon les communautés.

Ainsi, en plus de celles touchant la petite enfance et l'école, on souhaite voir des actions réalisées dans le domaine de :

- l'éducation postsecondaire en français;
- l'emploi (développement d'une offre d'emplois bilingues, développement de l'entrepreneurship, diversification économique dans les localités);
- de la culture et des communications (contenus en français dans les nouveaux médias);
- de l'amélioration de la langue parlée et écrite.

« Assurer la promotion d'une francophonie qui répond aux réalités et aux aspirations des jeunes francophones et francophiles. »
(Rapport de la Saskatchewan)

b) L'immigration

La consultation des organismes nationaux met en évidence la nécessité de la formulation d'une stratégie encadrant toutes les dimensions de cette problématique : recrutement, accueil, intégration culturelle et économique, régionalisation.

(On se référera aussi au chapitre I, section 1-c-iii.)

Abordons maintenant les pistes de solution proprement dites; les consultations en ont fait ressortir six.

1. Penser et agir stratégiquement à l'échelle du pays : modernité

Proposer un énoncé de vision qui rallie l'ensemble de la francophonie canadienne et l'enrichir d'orientations stratégiques qui donnent prise sur l'avenir.

Nombre de comptes rendus expriment le désir, l'impatience même, que soit élaborée une vision⁴² qui rallie les diverses parties prenantes et qui contribue à créer de nouvelles et puissantes synergies; de cette vision pourraient découler un certain nombre de grandes orientations, qui à leur tour pourraient servir de fondements aux nombreux plans stratégiques des divers intervenants au pays. Cela permettrait peut-être de dégager de nouvelles perspectives face aux problèmes connus. On sait que de tels outils d'ensemble existent au niveau de plusieurs provinces et territoires, par exemple le Projet Vision à l'Île-du-Prince-Édouard.⁴³

42 Rapport du Québec, page 1 : « Aussi, une des conditions du maintien et de l'essor de la francophonie canadienne est que les francophones, au Québec et ailleurs au Canada, développent une vision commune du fait français au pays afin de consolider et d'accroître leurs liens, mais aussi leur présence et leur influence au Canada. »

43 On peut le consulter à http://www.gov.pe.ca/photos/original/franco_global_F.pdf

Cette vision claire et ces orientations pourraient aider ultérieurement nombre d'organismes à formuler des objectifs stratégiques, à mieux cerner les priorités, les projets et les ressources, à mieux cibler les résultats désirés, à développer des indicateurs de performance, des processus liés à la reddition de comptes et des règles d'imputabilité. L'articulation de l'énoncé de vision tiendrait compte des enjeux fondamentaux, de l'environnement, de l'aspiration à un nouveau positionnement et des paramètres suivants :

- préparer l'avenir (jeunesse, immigration, économie et commerce, nouvelles technologies, mondialisation);
- avoir une portée plus grande, qui pourrait comporter une perspective internationale;
- illustrer la pertinence, la valeur ajoutée du français et de la francophonie au XXI^e siècle;
- tisser de nouveaux liens avec les groupes francophiles, avec le segment *immersion*;
- inclure les municipalités en tant qu'axes de développement;
- agir sans barrières intersectorielles (les « silos »);
- stimuler « la mobilité de la francophonie », les transferts d'expertise, les échanges.

« La francophonie est plus grande que les communautés francophones et acadiennes, elle occupe un espace politique plus large. »
(Consultation des organismes nationaux)

2. Une recherche axée sur l'action : mieux se connaître

Réaliser en partenariat des projets de recherche-action aidant à mieux cerner les priorités et à mesurer l'impact des actions entreprises, tout en approfondissant l'identité évolutive de la francophonie canadienne.

Sous-jacente à cette planification, la connaissance de soi-même. Un bilan de ces consultations ne saurait être complet s'il ne faisait état des suggestions faites ici et là d'actions de recherche destinées à mieux connaître et « mesurer » la vitalité de la francophonie canadienne.

La recherche ne doit pas retarder l'action, prévient-on, mais mieux en cerner les priorités, en mesurer les résultats. Par ailleurs, on gagnerait à mieux tirer parti de la recherche existante.

Bien qu'aucune des consultations n'ait proposé d'axe de recherche à proprement parler, on lit ça et là des suggestions, peut-être porteuses d'avenir :

- Le Collège Éducacentre, organisme C.-B. consulté, suggère au ministre responsable que soit développé « un ensemble d'indicateurs...témoignant du degré de vitalité d'ensemble de la communauté francophone » [traduction libre]. Ces indicateurs de la vitalité de la francophonie en C.-B. gagneraient-ils à être développés à l'échelle du pays?

- À l'Î.-P.-É., il est suggéré que des outils d'évaluation de programme adaptés à la francophonie pourraient aider les gestionnaires publics à mieux répondre aux aspirations de la communauté acadienne et francophone.⁴⁴
- « *Démontrer des résultats concrets du S-3, la valeur ajoutée du français et ses retombées économiques.* »
(Extrait de la consultation manitobaine)
- Une autre suggestion : entreprendre des études qualitatives aidant à « redéfinir » la francophonie, à mieux comprendre les nouvelles réalités francophones. Trois exemples : la « mouvance des francophones » (organismes nationaux); une véritable analyse des enjeux et défis, laquelle n'aurait jamais vraiment été entreprise (Man.); la réalisation d'analyses segmentées ou différenciées, par exemple, une analyse pour mieux saisir la réalité de la condition féminine au sein des communautés (Man.).
 - Certains font observer que des études sur les retombées, impacts et bénéfices économiques engendrés par la francophonie (nationale, p-t, régionale) seraient fort utiles dans le contexte d'un positionnement moderne de celle-ci : la valeur ajoutée du français pour le Canada et ses citoyens.
 - Les questions habituelles sur le recensement, qui concernent surtout Statistique Canada, sont aussi posées (organismes nationaux).

3. De puissantes actions de communication : valoriser la francophonie canadienne

Formuler un plan de communication et de marketing qui, une fois réalisé, aura permis à la francophonie canadienne de bénéficier de tribunes à haute visibilité, tout en ayant fait connaître la pertinence identitaire, socio-culturelle et économique de celle-ci.

Le lancement de la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* (2006), les Jeux d'hiver du Canada (du 24 février au 10 mars 2007 à Whitehorse au Yukon)⁴⁵, le Sommet des communautés francophones et acadiennes (juin 2007, à Ottawa)⁴⁶, le 400^e anniversaire de Québec (de janvier à octobre 2008)⁴⁷, le XII^e Sommet international de la Francophonie (en octobre 2008 à Québec)⁴⁸, le IV^e Congrès mondial acadien (en août 2009 dans la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick)⁴⁹, les Jeux Olympiques de Vancouver (en février 2010)⁵⁰ seraient-ils de belles occasions de communiquer la francophonie canadienne?

⁴⁴ Extrait du rapport Î.-P.-É. : « En collaboration avec la communauté, on pourrait concevoir des outils qui faciliteraient le travail des fonctionnaires et les aideraient à s'assurer que leurs programmes appuient réellement les aspirations de la communauté et ne créent pas d'obstacles systémiques rendant ces programmes difficiles d'accès pour la communauté acadienne et francophone. En fait, les responsables des programmes devraient aller plus loin et veiller à ce que l'on tienne compte des besoins particuliers de cette communauté dans le cadre de la gestion des programmes. » [traduction libre]

⁴⁵ Voir <http://www.canadagames.ca/Content/Games/2007%20Yukon.asp?langid=2>

⁴⁶ Voir www.fcfa.ca/home/index.cfm?id=257

⁴⁷ Voir www.quebec400.qc.ca

⁴⁸ Voir www.francophonie.org

⁴⁹ Voir <http://www.cma2009.ca>

⁵⁰ Lire http://www.vancouver2010.com/resources/PDFs/FrancophoneProtocole_EN.pdf#search=%22francophonie%20et%20jeux%20olympiques%202010%20vancouver%22

« ...en faire davantage une langue [la langue française] de pouvoir, attrayante, rayonnante et capable de faire du maintien de la diversité culturelle et politique, de la promotion du commerce, du travail et de l'administration publique en français, un projet socio-politique attirant, surtout pour les jeunes. Voilà le pari qu'il faut prendre. »
(Extrait du rapport soumis par le Québec)

Cette communication doit s'adresser à divers publics : publics dits internes (organismes, gouvernements), le public canadien dans son ensemble; certains réseaux ciblés à l'international.

Le message : la francophonie est pertinente culturellement, socialement et économiquement. Elle donne accès à une autre fenêtre sur le monde.

La communication sera

cohérente. Elle exigera, on l'a déjà vu, une harmonisation des messages de l'ensemble des intervenants.

4. Des approches contemporaines, adaptées au discours socio-politique contemporain

Formuler un certain nombre de lignes directrices portant sur la planification et la gestion des projets à entreprendre.

Une lecture des comptes rendus montre que les communautés et les instances des gouvernements P-T responsables des affaires francophones aspirent à ce que la francophonie canadienne fasse des avancées significatives grâce à des initiatives pertinentes certes, mais aussi grâce à des façons de faire contemporaines et des pratiques de gestion efficaces qui ne sont pas en retard par rapport aux évolutions récentes du pays et à l'international. Exemples :

- Les exercices de planification stratégique devront identifier clairement les résultats attendus, conformes aux aspirations des communautés. Peu importe le niveau d'intervention, on s'attend à ce que les règles d'imputabilité (ou cadres de responsabilisation) soient explicites, de même que les indicateurs de performance et les mécanismes de reddition de compte.
- L'action dite horizontale : on verrait d'un très bon œil que chacun dans sa sphère d'influence soit plus performant horizontalement, c'est-à-dire qu'il réussisse à intégrer ou faire intégrer la perspective « francophonie » dans son environnement respectif : actions interministérielles pour chacun des gouvernements, actions intersectorielles au niveau des organismes.
- « Sortir la francophonie des sentiers battus », l'inscrire dans de nouveaux forums, plus récents (exemple, le Conseil de la fédération); aller vers d'autres réseaux, créer de nouvelles alliances...cela requiert de nouvelles façons de faire, peut-on lire, et une action stratégique au plus haut niveau.

Le désir de nouvelles dynamiques, de synergies puissantes CMFC-F-P-T-organismes nationaux-communautés est là. Il se traduit de diverses façons selon les consultations : instauration de mécanismes de consultation récurrents, intersectoriels et à l'écoute des communautés; instauration d'ententes tripartites fédérales-p-t-communautés claires et efficaces; comités formels de concertation et de planification.

5. Exercer une influence « en temps réel »

Approfondir la connaissance des partenaires gouvernementaux (priorités, cycles budgétaires et de planification, etc.) et identifier les mécanismes et les réseaux les plus pertinents pour l'exercice d'une influence qui « livre » les résultats attendus.

Le défi qui se pose ici pour les divers acteurs concernés consiste à identifier les mécanismes les plus efficaces pour en arriver à exercer une influence « en temps réel ». Cela implique une connaissance très approfondie des partenaires gouvernementaux (planification stratégique, cycles budgétaires, priorités politiques, pratiques).

Une occasion particulièrement opportune, selon certaines consultations, d'exercer une influence bénéfique concerne le processus d'élaboration d'un éventuel second Plan d'action pour les langues officielles émanant du gouvernement fédéral.

De plus, comme plusieurs plans d'action des P-T dans le domaine de la francophonie viennent à échéance d'ici 2009, on pense que le dialogue existant à la CMFC aura une influence bénéfique sur le renouvellement de ceux-ci.

6. Agir sur l'avenir : des projets d'envergure concrets, à retombées multiples

Identifier les priorités et définir quelques projets d'envergure, significatifs, faisables, axés sur des thèmes porteurs d'avenir (ex. : jeunesse, immigration). Identifier les ressources et les partenaires. Établir une gestion de projets axée sur les résultats.

Certains parlent du bien-fondé pour la francophonie canadienne d'entreprendre quelques projets bien ciblés, d'envergure et significatifs, axés sur l'avenir, plutôt qu'une multitude d'entre eux. Une voie privilégiée, dit-on, pour faire des avancées significatives au bénéfice de toute la francophonie.

Ces projets privilégieraient des secteurs stratégiques et vitaux pour l'avenir : on parle de la jeunesse (culture-identité, éducation, emploi, entrepreneurship), de l'immigration, du commerce (développement économique⁵¹), des communications et des nouvelles technologies (contenus).

Par ces projets, on espère trouver des solutions concrètes à des problèmes complexes, solutions dont plusieurs juridictions et organismes pourraient s'inspirer dans une seconde phase.

*« Voir à ce que la CMFC soit en mesure d'assumer son rôle d'influence auprès de l'ensemble des ministères du gouvernement fédéral. »
(Extrait du rapport du Nouveau-Brunswick)*

« Le ministère de l'Éducation de l'Ontario inaugurerait en 2004 la Politique d'aménagement linguistique (PAL) qui vise à assurer la vitalité de la communauté francophone au moyen d'un système d'éducation en langue française de première qualité, qui valorise au premier chef les liens langue-culture-éducation.

*...En partenariat avec l'Office des affaires francophones, un symposium portant sur l'aménagement linguistique, « Pour nous inscrire dans l'avenir », se tiendra à Ottawa en octobre 2006 et présentera les réalisations et les jalons du parcours... »
(Sommaire de l'Ontario)*

⁵¹ On peut lire à ce sujet sur le Réseau de développement économique et d'employabilité de la francophonie canadienne (RDÉE). Voir www.rdee.ca

CHAPITRE III

La CMFC : rôles souhaités

Les consultations expriment beaucoup d'espoir et d'optimisme en une Conférence exerçant un leadership constructif et dynamique. Plusieurs ajoutent que son action devrait être systématique plutôt que ponctuelle; elle devra, toujours selon eux, agir en gardant le contact « émetteur-récepteur » avec les communautés et les organismes nationaux.

On peut dire qu'il y a consensus : elle doit certainement véhiculer d'une voix forte et pertinente les préoccupations de la francophonie locale, p-t et nationale auprès des interlocuteurs fédéraux, politiques et de la fonction publique.

Ceci dit, une diversité de points de vue s'est exprimée quant aux activités et fonctions de la CMFC. On peut les regrouper selon deux axes, qui sont complémentaires.

a) Un rôle d'expert et d'intermédiaire crédible au plan canadien

La Conférence serait ici un secrétariat, un forum, un lieu d'échange, qui ferait bénéficier de sa solide expertise les communautés, les organismes nationaux, parfois les provinces et le gouvernement fédéral. Elle serait « un vrai levier ».⁵²

En se référant aux comptes rendus, on pense aux gestes suivants :

- i.* Planification stratégique : élaborer un plan stratégique (avec les organismes nationaux, certains ajoutent-ils) qui influe réellement sur la résolution des grands enjeux de la francophonie.
- ii.* Agir comme porte-parole influent auprès des ministères fédéraux et des conseils régionaux fédéraux dans les provinces et territoires. (Voir note 27)
- iii.* Recherche et innovation : par ex. proposer de nouveaux modèles d'ententes f-p-t-communautés, de nouveaux types de partenariat.
- iv.* Analyser et diffuser aux parties prenantes une information utile et stratégique (par exemple, les meilleures pratiques, les succès).
- v.* Tenir des consultations annuelles ou cycliques auprès des communautés.

b) Le rôle de leader de la francophonie canadienne, et ce, aussi sur le plan politique

Ici, la CMFC serait le lieu de la « réflexion politique ... plutôt que d'être un forum d'échange et d'information », a-t-on dit lors de la consultation manitobaine. C'est par elle que la francophonie pourrait gagner des points en importance au pays. Jouant ce rôle, la Conférence :

- i.* instaurerait un dialogue effectif entre ministres des P-T eux-mêmes ; en effet, le dialogue actuel serait trop souvent restreint à un dialogue entre instances gouvernementales p-t responsables des services en français et des affaires francophones; ce dialogue résulterait en une harmonisation des messages à l'égard du fédéral (se référer au chapitre I, section 2-d);

⁵² Consultation des organismes nationaux.

- ii.* articulerait la vision et les solutions d'ensemble;
- iii.* serait l'instigateur d'importantes rencontres politiques sur la francophonie canadienne, au plus haut niveau;
- iv.* anticiperait les gestes et décisions du fédéral tout en formulant des positions et des contre-propositions.

c) Une intervention efficace souhaitée auprès du Conseil de la fédération⁵³

Reflétant le souhait exprimé que la francophonie canadienne soit portée à l'ordre du jour politique national, plus d'un compte rendu suggère que la CMFC intervienne activement auprès du Conseil de la fédération pour que ce dernier aborde les enjeux de la francophonie canadienne.

« La clé, c'est que la CMFC devienne un outil respecté par le Conseil de la fédération. » (Man.)

d) Des façons de faire souhaitées

Peu importe les rôles que la CMFC jouerait, celle-ci devrait chercher, lit-on, à maintenir des liens opérationnels étroits avec les communautés et les organismes nationaux (par ex. consultations cycliques). Par ailleurs, on aimerait qu'elle systématiser ses actions (planification stratégique, recherche, consultation, à titre d'exemples).

e) Des ressources adéquates?

La question a été posée : la CMFC aura-t-elle à sa disposition les ressources adéquates pour mener à bien son mandat?

⁵³ <http://www.conseildelafederation.ca/>

CHAPITRE IV

La contribution de la CMFC à l'avenir de la francophonie canadienne : les interventions privilégiées

La fin de cette phase de consultation et d'identification des enjeux et défis, la dynamique créée par ces mêmes consultations de même que les perspectives nouvelles exprimées pourraient s'avérer un point tournant pour la CMFC. Veut-elle marquer son passage à un rôle plus actif, devenir un interlocuteur encore plus influent sur les enjeux qui président aux destinées de la francophonie canadienne?

En s'appuyant sur les rôles souhaités pour la CMFC, sur son Plan stratégique et sur les principaux enjeux et défis identifiés, la Conférence pourrait privilégier comme priorités les trois axes suivants :

- *Contribuer à l'articulation d'un énoncé de vision mobilisateur et d'orientations qui rallient l'ensemble de la francophonie canadienne.*
- *Promouvoir activement la francophonie canadienne et communiquer sa pertinence au présent et au futur, lors d'événements à hautes retombées médiatiques.*
- *Envisager l'exercice d'un leadership au chapitre de la jeunesse et de l'immigration, se traduisant par des projets d'envergure, concrets et à retombées multiples.*

Dans l'ordre des moyens, pour ces interventions, la CMFC tiendra compte de ce qui a été dit précédemment au titre des pistes de solution pour l'avenir. A la recherche de perspectives nouvelles et utilisant un discours « de modernité », elle tirera profit de la recherche existante et maintiendra un dialogue constructif avec ses divers partenaires.

Chacun des axes d'intervention peut être décrit ainsi :

- *Contribuer à l'articulation d'un énoncé de vision mobilisateur et d'orientations qui rallient l'ensemble de la francophonie canadienne.*

Il semble que le terrain soit mûr pour une telle initiative au sein de la francophonie et pour la plupart de ses interlocuteurs. La perspective unique de la CMFC, porte-parole de tous les gouvernements, ainsi que son influence pourraient résulter en une contribution décisive à un énoncé de vision mobilisateur et pertinent pour l'avenir. Cet énoncé s'accompagnerait de grandes orientations stratégiques, qui pourraient servir de fondements aux nombreux plans stratégiques élaborés par les divers intervenants.

Par ailleurs, le Plan stratégique 2006-2009 de la Conférence pourrait vraisemblablement devenir une source féconde d'inspiration dans le cadre des travaux menant à la formulation de cet énoncé de vision.

- *Promouvoir activement la francophonie canadienne et communiquer sa pertinence au présent et au futur, lors d'événements à hautes retombées médiatiques.*

Répondant à une profonde aspiration exprimée par les communautés et à la nécessité stratégique d'un positionnement articulé et fort, la CMFC marquera son « passage à l'offensive » par une promotion accrue et ostensible de la

francophonie en tirant avantage d'événements porteurs qui l'interpellent, se déroulant au cours de la présente et des quatre prochaines années : le lancement de la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* (2006), les Jeux d'hiver du Canada (2007, à Whitehorse), le Sommet des communautés francophones et acadiennes (2007), le 400e anniversaire de Québec (2008), le XII^e Sommet international de la Francophonie (2008, à Québec), le Congrès mondial acadien (2009, dans la Péninsule acadienne) et enfin, les Jeux Olympiques de Vancouver (2010).

La CMFC se sera donné au préalable un plan de communication qui identifiera « le plan de match » : thèmes accrocheurs et messages liés aux enjeux et défis, auditoires, tribunes, partenaires, moyens et ressources.

- *Envisager l'exercice d'un leadership au chapitre de la jeunesse et de l'immigration, se traduisant par des projets d'envergure, concrets et à retombées multiples.*

Deux clés perçues comme fondamentales pour l'avenir émergent des consultations, soit la jeunesse et l'immigration, qui touchent toutes deux aux enjeux majeurs que sont la démographie et l'identité francophones. Elles comportent aussi des ramifications dans une foule de secteurs d'activités : services à la petite enfance, nouvelles technologies et contenus en français, accueil et intégration, etc.

La CMFC prendrait l'initiative de privilégier le créneau *jeunesse*, au cœur des agendas de tous les gouvernements et communautés. Son leadership consisterait à amorcer une démarche qui interpellerait la jeunesse francophone quant à son devenir en tant que francophone.

Elle déboucherait sur des projets porteurs de solutions pour les enjeux démographiques et identitaires, suscitant des synergies nouvelles.

Dans le cadre de cette initiative, concrètement, la CMFC pourrait :

- se pencher sur les recherches existantes pour préciser les priorités d'intervention;
- organiser une conférence nationale de la jeunesse francophone dont le but serait d'identifier et de lancer quelques projets prioritaires;
- faire le pont avec certaines initiatives en matière de jeunesse en cours ailleurs au pays.

ANNEXE

La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne. La francophonie canadienne : enjeux, défis et pistes pour l'avenir. Synthèse des consultations tenues à travers le pays au printemps et à l'été 2006.

Octobre 2006

Synthèse rédigée par
Ernest Labrègue

Expert-conseil
Ottawa (Ontario)
e_labreque@yahoo.ca

sous la direction des membres du Comité de travail et de la coordonnatrice nationale de la CMFC, M^{me} Lise Alain.

Les membres du Comité de travail ministériel

Léo-Paul Charest

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Marie-Lison Fougère

Gouvernement de l'Ontario

Sylvie Lachance

Gouvernement du Québec

Président

René Boudreau

Gouvernement de la Saskatchewan

Carol Genest

Gouvernement du Yukon